

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 2

Rubrik: Affaires de la société

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 28.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

science. Grâce à sa riche expérience et à ses connaissances si variées, il s'entendit à développer le sens forestier de ceux avec qui il avait affaire, et en cela il fut servi par une claire intelligence, autant que par son caractère calme et pondéré. Ce fut un travailleur acharné, qui ne s'accorda ni trêve ni repos.

M. Wanger ne fut pas seulement un fidèle serviteur de l'Etat; il a mis libéralement ses dons au service de la communauté. Pendant de longues années, il a rédigé le « Praktischer Forstwirt »; il fut un membre honoré du comité de la Société forestière suisse, de l'Association d'économie forestière, etc. Et nous ne saurions entrer ici dans le détail de cette riche activité. Les années de guerre lui valurent de nombreuses difficultés. Il a su les résoudre, et ceux seuls qui l'ont vu à l'œuvre savent de quels trésors de persévérance et d'énergie il dut alors faire preuve.

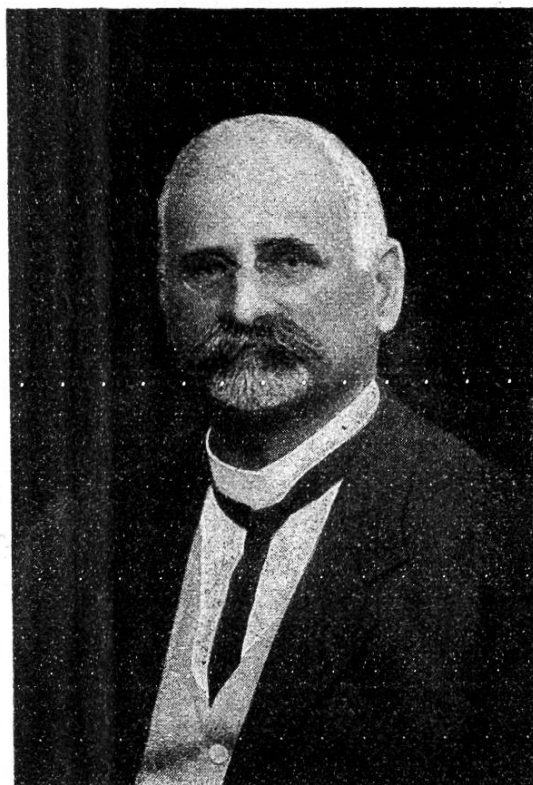
Tous les travaux entrepris par M. Wanger étaient marqués au coin d'une grande exactitude et d'une réelle conscience. Tout travail, disait-il, mérite d'être bien fait. Cela ne l'empêchait pas, une fois le travail achevé, d'être gai compagnon et de savoir se divertir.

Tous ceux qui l'ont connu déploieront sincèrement son départ prématuré. Et le vide que celui-ci a

creusé dans les rangs des forestiers suisses ne sera que difficilement comblé. Que ce vrai forestier repose en paix !

W. H.

(Traduit par H. B. d'un article paru à la « Schweizer. Zeitschrift für Forstwesen ».)



C. Wanger, insp. forestier cantonal
1866—1930

AFFAIRES DE LA SOCIÉTÉ.

Extrait du procès-verbal de la séance du Comité permanent du 6 novembre 1930, à Zurich.

Présents : tous les membres du comité; l'après-midi, les rédacteurs des deux journaux, MM. les professeurs *H. Badoux* et *H. Knuchel*, à Zurich.

I. M. Winkelmann, inspecteur forestier d'arrondissement, débute dans ses fonctions de membre adjoint.

II. Sont admis comme nouveaux membres :

1. L'administration de la commune bourgeoise de *Montlingen* (St-Gall)
2. L'administration de la commune bourgeoise de *Grabs* (St-Gall)
3. L'administration de la commune bourgeoise d'*Oberriet* (St-Gall)
4. L'administration de la commune bourgeoise de *Rapperswil* (St-Gall)
5. La municipalité de *Vordemwald* (Argovie)
6. Le landammann de la Landschaft *Davos* (Grisons)
7. L'administration forestière de *Pöschlivo* (Grisons)
8. La commune de *Pontresina* (Grisons)
9. L'administration de la corporation de *Zoug*
10. L'administration de la corporation de *Baar* (Zoug)
11. La commune de *Rütti* (Glaris)
12. La commune de *Matt* (Glaris)
13. La commune bourgeoise de *Buus* (Bâle-Campagne)
14. La municipalité d'*Horgen* (Zurich)
15. La municipalité de *Mollis* (Glaris)
16. La municipalité de *Staufen* (Argovie)
17. La commune de *St-Moritz* (Grisons)
18. L'administration forestière d'*Elgg* (Zurich).

III. Le procès-verbal, en allemand et en français, de l'assemblée générale, à Lucerne, est adopté avec remerciements aux secrétaires. Il sera publié dans les deux organes de la Société.

IV. Les mesures voulues sont décidées pour faciliter la vente, dans une mesure plus forte, du tract pour la jeunesse « Unser Wald ».

V. On constate avec satisfaction que les deux tiers du tirage de la première édition de « Forêts de mon pays » ont déjà pu être écoulés.

VI. Il est procédé à l'examen d'un projet de « directives » pour les collaborateurs des deux journaux. Il est prévu une seconde lecture de ce projet.

VII. La Société forestière suisse s'est fait recevoir, en qualité de membre ordinaire, dans l'association « Arbeitsgemeinschaft für das Holz »; la cotisation annuelle étant de 100 francs.

VIII. L'assemblée générale de la Société forestière suisse, en 1931, aura lieu probablement à la fin d'août, à Sion. Les mesures nécessaires en vue de son organisation ont été prises.

IX. Il sera procédé à un examen des questions relatives à l'organisation forestière, soulevées par l'étude de M. l'inspecteur forestier *Ammon* (« Zeitschrift », 1930, cahiers 4 et 5). Une série de questions y relatives seront examinées lors de la prochaine séance.
